

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	02.06.2023
Séance du	09.06.2023

Le 09 juin 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

**Étaient excusés :** M. de FONTENAY Dominique ; M. MONTEILHET Denis.

**Était absent :** M. VIGNOLET Mickaël.

**Secrétaire de séance :** M. DELARBRE Christian.

**Thème :** 5.3 - Désignation de représentants

23F09\_02

### N° 02/2023 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile des cantons de Lezoux, Maringues et Vertaizon

**Vu** la délibération du 06 décembre 2022 du Comité Syndical du SIASD des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon, modifiant l'article 7 des statuts du Syndicat dans la volonté de faire baisser le nombre de délégués titulaires afin de réduire la taille des salles de réunion et de faciliter l'obtention du quorum pour délibérer, comme suit :

- 1 délégué titulaire et 2 suppléants pour les communes de moins de 6 000 habitants,
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour les communes de plus de 6 000 habitants,
- 1 délégué titulaire et 2 suppléants par Communauté de communes,

Ce qui permet de ramener le nombre de 66 délégués titulaires à 29 titulaires et 56 suppléants.

Suite à la modification des statuts du SIASD, il convient de revoir la représentation de la commune en désignant un délégué titulaire et deux suppléants.

A l'unanimité des membres présents, sont désignées :

Déléguée titulaire

Mme BARD Isabelle

Déléguées suppléantes

Mme GONÇALVES Myriam

Mme LALANDE Mireille

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F09_02	11	11	0	0

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 13 juin 2023.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	02.06.2023
Séance du	09.06.2023

Le 09 juin 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

**Étaient excusés :** M. de FONTENAY Dominique ; M. MONTEILHET Denis.

**Était absent :** M. VIGNOLET Mickaël.

**Secrétaire de séance :** M. DELARBRE Christian.

**Thème :** 7.1 Décisions budgétaires

**23F09\_03**

### N° 03/2023 : Décisions modificatives au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement

**Vu** les devis établis en date du 05 mai par la Marbrerie BORRO en complément du chantier de reprise des concessions au cimetière communal : travaux sur 5 concessions reprises soit 870 € HT et travaux nettoyage complet de la concession n° 20 soit 1250 € HT ;

**Vu** le devis du 07.07.2022 réactualisé courant mai par la SAS DURAND PAVAGE pour la mise en valeur de la croix située à l'intérieur du cimetière soit 2 600 € HT ;

Ces dépenses n'étant pas prévues au budget primitif 2023, il convient de voter des virements de crédits en section d'investissement.

Où le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**

- de **RETENIR** les offres des entreprises précédemment détaillées ci-dessus ;

- de **VOTER** les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement, comme suit :

-> **Décision Modificative n° 1 :** Cimetière

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 21 21316 OPNI	4 578,00	
D I 23 231 10159		4 578,00

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	4 578,00	
	Réductions	4 578,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
<b>23F09_03</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 13 juin 2023.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	02.06.2023
Séance du	09.06.2023

Le 09 juin 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

**Étaient excusés :** M. de FONTENAY Dominique ; M. MONTEILHET Denis.

**Était absent :** M. VIGNOLET Mickaël.

**Secrétaire de séance :** M. DELARBRE Christian.

**Thème :** 7.1 Décisions budgétaires

23F09\_04

### N° 04/2023 : Décisions modificatives au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement

**Vu** le devis du 06.06.2023 établi par la COLAS Etablissement de GERZAT pour le reprofilage de la voie communale n° 5 d'Auniat et d'une partie de la voie communale n° 2 de Courcour en prévision du chantier de la RD 10 soit 6 300 € HT ;

Cette dépense n'étant pas prévue au budget primitif 2023, il convient de voter des virements de crédits en section d'investissement.

Où le rapport de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide :**

- de **RETENIR** l'offre de l'entreprise précédemment détaillée ci-dessus ;
- de **VOTER** les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2023 en section d'investissement, comme suit :

-> **Décision Modificative n° 2 : Voie communale**

Imputation	OUVERT	REDUIT
D   21 2151 10138	7 560,00	
D   23 231 10159		7 560,00

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	7 560,00	
	Réductions	7 560,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
23F09_04	11	11	0	0

**POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 13 juin 2023.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

